

Volet *Ateliers culturels à l'école* Formulaire de présentation de projet 2024-2025

Centre de services scolaire (CSS) ou commission scolaire (CS) :	
Nom de l'établissement :	N° d'établissement :

Répondre aux affirmations suivantes.

Tous les artistes, écrivains et organismes culturels participant au projet décrit dans ce formulaire ont été joints au préalable, sont disponibles aux dates indiquées et sont inscrits au Répertoire culture-éducation .	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au moins un enseignant sera présent en tout temps pendant les ateliers donnés par les partenaires culturels.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les ateliers sont offerts à un groupe de 35 élèves au maximum.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

A – Description du projet

Titre du projet :
Date(s) prévue(s) du projet :

Responsable du projet

Nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone (bureau) :	Poste :

Partenaire(s) culturel(s)

Nom de l'artiste, de l'écrivain ou de l'organisme culturel	Fonction	Nombre de représentant(s) délégué(s) par l'organisme culturel	Nombre de journées de présence

Ateliers culturels

Un atelier correspond à la rencontre d'un groupe d'un maximum de 35 élèves avec un partenaire culturel.

Nombre de groupes d'élèves :	Nombre d'ateliers par groupe d'élèves :
Nombre total d'ateliers réalisés en classe :	Nombre total d'ateliers réalisés par visioconférence :
Indiquer la raison pour laquelle l'atelier ne peut avoir lieu en présence, s'il y a lieu :	

Nombre de participations d'élèves

Les élèves participant à plusieurs ateliers culturels doivent être comptabilisés pour chaque participation. Par exemple, si les 35 mêmes élèves participent à 2 ateliers culturels distincts dans le cadre d'un projet, 70 participations d'élèves seront comptées.

Éducation préscolaire et enseignement primaire			Enseignement secondaire		Formation professionnelle	Formation générale des adultes
Préscolaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{er} cycle		

Brève description de ce qui sera fait avec les élèves à chacune des phases indiquées
Phase de préparation
Phase de réalisation
Phase de réinvestissement

B – Grille de calcul

Les calculs sont faits automatiquement lorsque la grille est remplie électroniquement.

	Dépenses admissibles ¹	Dépenses non admissibles (s'il y a lieu)
A Honoraires du partenaire culturel (536 \$ par personne par jour)		
B Taxes sur les honoraires du partenaire culturel, s'il y a lieu		
C Transport du partenaire culturel		
D Frais de séjour du partenaire culturel (hébergement et repas)		
E Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par le partenaire culturel (maximum de 100 \$ par jour)		
F Paiement à remettre au partenaire culturel au terme du projet (A+B+C+D+E)		
G Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par l'école (maximum de 500 \$ par jour) S'il y a lieu, précisez :		
H Frais d'achat de livres pour les ateliers d'écrivains (maximum de 420 \$ par jour)		
I Total des dépenses admissibles (F+G+H)		
J Frais de préparation et d'administration (maximum de 15 % de I)		
K Calcul de l'aide financière maximale (I + J)		
L Autres dépenses S'il y a lieu, précisez :		
M Coût total du projet		

C – Signature

Directrice ou directeur de l'école	
Nom :	
Signature :	Date (année-mois-jour) :

¹ Les montants indiqués dans la colonne des dépenses admissibles doivent être conformes aux règles administratives du volet *Ateliers culturels à l'école* du programme [La culture à l'école](#).